

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

DATE DE CONVOCATION : 15/04/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 23 avril à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 28/04/2025					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	16	4	20	13
FB/TD/OR N° 2025/13	Revalorisation des tarifs des colombariums				

Étaient présents : François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER

Excusés :

- Béatrice BONVIN
- Patricia EVENO, Pouvoir à Dominique BONNET
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Stéphanie DUHAMEL-RICHARD, Pouvoir à Eric ROYNEL
- Isabelle MARCHAND
- Roland HAMARD, Pouvoir à Bruno ESTAMPE
- Fabrice PICHARD

Absents : Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF, Christine HABEGGER, Marie-France DURAND, Philippe POISSONNIER, Cécile COMBEAU

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2223-13 à L2223-18 relatifs au régime des concessions funéraires,

Vu la délibération n° 2024-43 du 18 novembre 2024 relative aux tarifs communaux pour l'année 2025,

Considérant la nécessité d'harmoniser les plaques du colombarium en appliquant les préconisations des ABF,

Considérant que la vente et la pose de ces plaques seront réalisées par les services communaux,

Considérant la nécessité d'intégrer au tarif actuel du colombarium la vente de ces plaques aux familles,

Considérant l'avis du groupe de travail cimetièrè du 17 janvier 2024,

Considérant l'avis du groupe de travail cimetièrè du 27 mars 2025,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 07 avril 2025,

Monsieur J. Gay, adjoint aux finances, propose de revaloriser les tarifs des columbariums, à compter de la date de la présente délibération, comme suit :

- Concession de 15 ans : 222.50 €
- Concession de 30 ans : 445.00 €

Sur l'exposé présenté, après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Décide** de fixer les tarifs des columbariums, à compter de la date de la présente délibération, comme suit :
 - Concession de 15 ans : 222.50 €
 - Concession de 30 ans : 445.00 €
- **Précise** que ces tarifs seront transmis à Monsieur le Comptable Public

Fait et délibéré à Épernon,
le 23 avril 2025



Secrétaire de séance
Armelte Théron-Caplain
Armelte THÉRON-CAPLAIN



Le Maire,
François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.